



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 08/2018 :

Demande de crédit de CHF 37'200.- pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 28 mai 2018 avec Mme la Syndique Louise Schweizer, Mr. Le Municipal Patrick Hübscher et notre boursière communale Mme Odette D'Onofrio Vuille, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier les membres de la Municipalité et la boursière pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

Budget : Le montant du préavis (CHF 37'200) Résulte d'une estimation répartie comme suit CHF 9'563,76 TTC frais d'étude et CHF 27'636,24 TTC Pour la mise en place et la location ou l'achat de matériels

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement s'effectue sur 10 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque financier particulier n'est à envisager sur cet investissement.

Il convient cependant de préciser ici que, si il est décidé à la fin de l'étude de rouvrir la rue du Village, celle-ci entraînerait des coûts supplémentaires d'un montant inconnu à ce jour.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 08/2018 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 08/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 37'200.- pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. D'amortir cet objet sur 10 ans.

Demande de crédit de CHF 37.200- pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village

Arzier-Le Muids, le 4 juin 2018

Pour la Commission des finances :

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Didier HERMANN

Vincent GRANDJEAN
(révoqué)

Christian BRUGGER
Rapporteur